



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 18 décembre 2025 à 19h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 12 au 18 décembre 2025

25-4-1. Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 16 octobre 2025

Délibérations ayant une incidence financière sur le budget primitif 2025

Finances

25-4-2. Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 3 – Exercice 2025

Année budgétaire 2026

Ressources Humaines

25-4-3. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modification

25-4-4. Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) - Modification

25-4-5. Tableau indicatif des emplois communaux- Modification

Affaires juridiques

25-4-6. Cession d'emprises foncières à un bailleur social – rue César Loridan/ruelle du Dr Breda/ 7 rue du Bosquiel / Pied-sente Wülfrath – Site « Bréda »

25-4-7. Déclassement par anticipation d'équipements publics rue du Bosquiel – Parcelle BM11 – Site « Cœur de Bourg »

25-4-8. Cession à la découpe d'un immeuble appartenant à la commune sis avenue du Général de Gaulle (ex bâtiment de la congrégation des Lazaristes – Parcelle AV 383

25-4-9. Cession d'une parcelle avenue des Saules – Cadastrée BY23

25-4-10. Cession d'une parcelle 8 rue de la Poste au profit du « café de la poste » – Parcelle BV 1005 (ex BV 741 p)

Ecoles

25-4-11. Contrat d'association des écoles privées – Report du calcul du forfait

Vie associative

25-4-12. Résidence Drève du Château – Participation aux frais d'animation et de gestion – Convention

25-4-13. Football Club de Bondues – Subvention 2026 pour la mise en œuvre d'actions et convention de partenariat

25-4-14. CJB Vacances – Subvention 2026 et convention d'objectifs

25-4-15. CJB Accueil – Subvention 2026 et convention d'objectifs

25-4-16. Challenge Raid – Convention avec l'ALJ

25-4-17. Bondues en Transition – Subvention 2026

25-4-18. Association la Canopée – Subvention 2026

25-4-19. Association l'AIPE Maxence Van der Meersch – Subvention 2026

25-4-20. Association Don du sang – Subvention 2026

25-4-21. Association Les Amis des abeilles – Subvention 2026

25-4-22. Association Atouts Emploi – Subvention 2026

25-4-23. Subventions conditionnelles 2026 aux associations

25-4-24. Subventions 2026 aux associations

Développement Durable

25-4-25. Dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – Adhésion de la commune

Finances

25-4-26. Placement de fonds sur un compte à terme

Date de la convocation : le 12 décembre 2025 - Nombre de membres en exercice : 32

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, Béatrice LAURENCEL, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, MM. Philippe LEMPIRE, Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Anne-Catherine DERVILLE (à M. le Maire), M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS (à M. Xavier BASSELET), Mme Marie DUCATTEAU (à M. Didier DUPE), Mme Audrey DASSONNEVILLE (à M. Eric DESREUMAUX)

Absente : Mme Véronique DIERICKX

M. le Maire ouvre sa 78^{ème} et dernière session du conseil municipal de l'année 2025.

Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux, de la majorité comme de la minorité, pour leur engagement au service de Bondues durant les six dernières années.

Des remerciements particuliers sont adressés à Mathieu Descamps et Sylvie Medala, avec la demande de transmettre cette gratitude à tous les agents municipaux pour leur rôle essentiel dans la concrétisation des projets et la qualité du service rendu aux habitants.

Une invitation est lancée pour un moment de convivialité après la séance.

M. le Maire exprime son appréciation pour le travail de Damien Castelain en tant que président de la MEL. Sans commenter la décision de justice le concernant, il salue l'excellent travail accompli au service des 95 communes de la métropole, y compris Bondues.

M. le Maire passe ensuite en revue les événements des derniers mois.

- o Vie associative : Il souligne la vitalité des associations locales avec de nombreux événements festifs (FJEP, Amis de Bondues, CASCAB, ARTICOM avec le marché de Noël, Coup de Cœur, associations de parents d'élèves). Il remercie l'ensemble des bénévoles.
- o Concertation avec les habitants : Des échanges ont eu lieu avec les résidents du pavé des Bois Blancs sur la sécurité routière et avec ceux de la Croix Blanche sur l'avenir de la maison des Lazaristes.
- o Culture : Il recommande la visite de la nouvelle exposition du musée de la résistance, "Survivre à l'enfer et se reconstruire", soulignant son importance dans le contexte actuel.
- o Action sociale : Il mentionne l'accueil de cinq jeunes par la MEL et l'association "Le Souffle du Nord", et annonce une visite prévue en janvier pour les conseillers souhaitant les rencontrer.
- o Commémoration : Un moment émouvant est rappelé : la plantation d'un arbre dans le cadre de l'opération "un enfant, une naissance", en souvenir d'un enfant décédé dans un accident de la route en janvier 2024.
- o Infrastructures et services : Il évoque l'inauguration du Club House du Football Club de Bondues, dédié à Jean-Pierre Catteau, le nouveau terrain du TUB, et la prise de possession des locaux de la Ferme de l'Hôtel par le service Jeunesse.
- o Solidarité : Les nombreuses actions du CCAS autour des colis de Noël pour les aînés.

Enfin M. le Maire formule le vœu que les futurs élus vivent leur engagement au service de Bondues avec la même plénitude.

Délibération n°25-4-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 16 octobre 2025

- ✓ M. Pierre DELZENNE, conseiller municipal délégué est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 est adopté à l'unanimité

Délibération n°25-4-2 – Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 3 – Exercice 2025

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : N. Carlin, L. Naessens, JP. Lemai, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).

Délibération n° 25-4-3 – Ressources Humaines - Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modification

Délibération n° 25-4-4 – Ressources Humaines - Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) - Modification

- ✓ Il s'agit de modifier les modalités du régime indemnitaire (RIFSEEP et IFSE). Le but est de maintenir le versement des régimes indemnitaires aux agents reprenant leur activité à mi-temps thérapeutique après un congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie.
- ✓ Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n° 25-4-5 – Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois communaux- Modification

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs.
- ✓ M. Descamps présente la synthèse des mouvements d'octobre à décembre 2025.
- ✓ En ce qui concerne la mise en place du service de délivrance de CNI/passeports, Mme Naessens est favorable à la création d'un nouveau service de proximité pour la délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports mais émet des inquiétudes concernant les coûts d'investissement et de fonctionnement pour la commune et l'impact sur les services municipaux. Elle s'étonne que la mise en œuvre soit déjà annoncée pour le 1er janvier, suggérant qu'une décision a été prise sans délibération spécifique en Conseil municipal.
- ✓ M. le Maire indique qu'il s'agit d'une prérogative du maire dans le cadre de l'organisation municipale et d'une demande de la préfecture pour augmenter le nombre de services CNI. La mise en place de ce service répond à une forte demande de la population. Les détails concernant l'installation (fibre optique), les applications nationales, les charges de personnel et les changements dans l'organisation du service de l'accueil seront transmis aux conseillers municipaux.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25-4-6 – Affaires juridiques - Cession d'emprises foncières à un bailleur social – rue César Loridan/ruelle du Dr Breda/ 7 rue du Bosquiel / Pied-sente Wûlfrath – Site « Bréda »

- ✓ Il est proposé de céder 1778 m² d'emprises foncières au bailleur 3F Notre Logis pour un prix de 600 000 €. Cette cession vise la construction d'une douzaine de maisons en accession sociale à la propriété.
Le Conseil est également invité à décider du lancement des études et travaux de préparation du foncier.
- ✓ Mme Naessens soulève la question des solutions prévues pour l'accueil du public du FJEP pendant les travaux,.
- ✓ M. le Maire suggère que le prochain Conseil municipal continue de faire travailler le groupe de travail "Breda" pour aborder les questions soulevées, notamment celles concernant le FJEP. Deux solutions sont évoquées : un déménagement dans le secteur Breda ou une migration vers le cœur de bourg, la décision revenant aux futurs élus.
- ✓ M. le Maire confirme que la vente définitive est conditionnée à l'obtention du permis de construire par le bailleur.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25-4-7 – Affaires juridiques - Déclassement par anticipation d'équipements publics rue du Bosquiel – Parcelle BM11 – Site « Cœur de Bourg »

- ✓ La délibération propose une première étape de déclassement par anticipation de la salle de sport, le stade de foot et les deux parkings, permettre le dépôt futur des permis (démolir, aménager, construire) et lancer les études pour la future salle d'évolution sportive et salle des fêtes.
- ✓ Interrogé par M. Basselet, M. le Maire confirme que les parties privées ont signé des promesses de vente avec les bailleurs sociaux. Le Conseil municipal maîtrise le calendrier et l'avenir du projet, le tout n'étant pas figé :
 - Décembre 2025 : Validation du déclassement par le Conseil municipal actuel.
 - À partir de Janvier 2026 : Préparation du concours de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle salle polyvalente.
 - Avril 2026 au mieux : Décision potentielle du futur conseil municipal sur la cession des parcelles de la ville au promoteur et autorisation de signer la promesse de vente.
 - À partir de Mai 2026 au mieux : Instruction des permis d'aménager et de construire par les opérateurs.
 - Novembre 2026 au mieux : Désignation du maître d'œuvre pour la salle polyvalente.
 - Novembre 2027 : Idéalement, désignation des entreprises pour la construction de la salle.
 - Début 2028 : Démarrage potentiel des travaux des promoteurs, quasiment en même temps que la construction de la salle.

Ce planning est une estimation pour guider les futurs élus qui pourront toujours le faire évoluer.

- ✓ A la Remarque de Mme Naessens, M. le Maire explique que le permis d'aménager couvrira l'ensemble des parcelles, mais que les promoteurs envisagent de réaliser le projet en deux tranches. L'opération totale pourrait au mieux être terminée vers 2030. Le planning sera régulièrement mis à jour par le futur conseil municipal.
- ✓ Concernant la maquette du projet, M. le Maire indique qu'elle va évoluer pour tenir compte d'attentes et idées exprimées par les bonduois. Le travail de révision du projet sera mené en concertation avec les promoteurs et bailleurs en vue du dépôt des permis.
- ✓ A la question posée sur la remise en cause de la densité des logements dans le projet, il est indiqué que la décision finale appartiendra au futur conseil municipal, qui reprendra le dossier avec ses propres échéances. Ce conseil aura la latitude d'augmenter ou de diminuer la densité des logements.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstention : P. Lempire).**

Délibération n° 25-4-8 Affaires juridiques - Cession à la découpe d'un immeuble appartenant à la commune sis avenue du Général de Gaulle (ex bâtiment de la congrégation des Lazaristes – Parcelle AV 383

- ✓ Une démarche de consultation a été menée auprès des habitants du quartier sur l'avenir de l'immeuble. L'accent a été mis sur l'intérêt de disposer d'un lieu communal et associatif dans ce quartier qui n'en n'a pas, mais aussi d'y accueillir une offre commerciale de proximité et des professionnels de santé.
Le projet, prévoit :
 - En façade sur la rue du Général de Gaulle : une pharmacie et une boulangerie.
 - À l'arrière : un parking public d'environ 25 à 30 places.
 - Une maison médicale pour accueillir deux jeunes médecins et potentiellement d'autres professions médicales et paramédicales, comblant l'absence de médecins dans le quartier.
 - Une salle municipale et associative sera conservée pour redynamiser la vie associative.
- ✓ Il est proposé de valider les cessions des surfaces correspondantes.
- ✓ Mme Naessens reconnaît que l'installation d'une boulangerie répond à un besoin de proximité mais estime qu'une nouvelle évaluation des Domaines aurait pu générer un gain pour la commune. Par ailleurs, elle s'interroge sur les places de stationnement qui pourraient être utilisées par les parents d'élèves à la sortie des écoles. Quid de la gestion des livraisons, des questions de sécurité? Enfin quelle garantie contre l'installation future d'activités sans lien avec l'intérêt général ? Elle regrette que les décisions interviennent dans l'urgence.
- ✓ M. Le Maire précise que
 - Le prix de l'évaluation domaniale, bien que datant d'un an, est jugé conforme au droit et tient compte de l'état du bâtiment. Des études comparatives avec des promoteurs commerciaux et des villes voisines sur des fonciers similaires confirment que la conformité du prix.
 - La gestion du parking, des livraisons et la sécurité sera finalisée par le futur conseil municipal. La MEL sera consultée pour la question du parking (ex: zone bleue). La copropriété sera mise en place progressivement pour gérer les parties communes (patio, parking).
 - Concernant l'idée d'une perte de contrôle, M. le Maire explique qu'un pacte de préférence sera mis en place pour garantir que les locaux conserveront un usage de commerce ou de service adapté au quartier.
- ✓ **La délibération fait l'objet du vote contre de L. Naessens, JP. Lemai, F. Vancaeyzeele et l'abstention d'E. Desreumaux et B. Caudal.**

Délibération n° 25-4-9 – Affaires juridiques - Cession d'une parcelle avenue des Saules – Cadastrée BY23

- ✓ La commune est propriétaire d'une parcelle de 33 m² au sol, contenant un ancien poste de transformateur désaffecté. Le propriétaire de la parcelle voisine a exprimé le souhait d'acquérir cette emprise.
- ✓ Il est proposé de céder la parcelle de 33 m² au prix de 3 300 €.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 25-4-10 – Affaires juridiques - Cession d'une parcelle 8 rue de la Poste au profit du « café de la poste » – Parcelle BV 1005 (ex BV 741 p)

- ✓ Le Café de la Poste utilise une emprise appartenant à la commune au 8 rue de la Poste, dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine public.
- ✓ Il est proposé de vendre cette parcelle de 49 m² au propriétaire du café pour lui permettre de pérenniser son aménagement.
- ✓ La vente se fera au prix de 17 150 € TTC pour le foncier et la commune réalisera les travaux nécessaires à la cession de l'emprise mais les refacturera à l'acquéreur pour un montant de 19 637 € TTC.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 25-4-11 - Ecoles - Contrat d'association des écoles privées – Report du calcul du forfait

- ✓ Un acompte sur la subvention 2025 aux écoles privées est voté en attendant la finalisation du calcul du coût par élève.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 25-4-12 - Vie associative - Résidence Drève du Château – Participation aux frais d'animation et de gestion – Convention

- ✓ **La subvention de 30 000 € à l'association de la résidence Drève du Château est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 25-4-13 - Vie associative - Football Club de Bondues – Subvention 2026 pour la mise en œuvre d’actions et convention de partenariat

- ✓ Une subvention de 55 000 € pour 2026 au club de football est proposée avec une nouvelle convention qui inclut les modalités de la mise à disposition du nouveau club house.
- ✓ Mme Herbaux ne prend pas part au vote.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 25-4-14 – Vie associative - CJB Vacances – Subvention 2026 et convention d’objectifs

Délibération n° 25-4-15 – Vie associative - CJB Accueil – Subvention 2026 et convention d’objectifs

- ✓ Une subvention de 83 000 € au CJB Vacances est proposée pour 2026.
- ✓ Une subvention de 153 000 € au CJB Accueil est proposée pour 2026.
- ✓ Les conventions actuelles seront effectives jusqu’en avril 2026 et seront retravaillées pour y intégrer plus explicitement le respect des droits de l’enfant.
- ✓ Mme A. Desquenue ne prend pas part au vote.
- ✓ Les délibérations sont adoptées à l’unanimité.

Délibération n° 25-4-16 – Vie associative - Challenge Raid – Convention avec l’ALJ

- ✓ Le conseil est sollicité pour renouveler la convention avec l’ALJ, organisatrice de l’évènement sur les mêmes bases que l’année précédente : une subvention de 3 000€ de la mairie et un engagement à trouver 3 000€ de financements privés (dont 80% sont déjà attendus).
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 25-4-17 – Vie associative - Bondues en Transition – Subvention 2026

- ✓ Il est proposé d’attribuer une subvention de 400 €.
- ✓ M. Martin LEPOUTRE, Mme Béatrice LAURENCEL, Mme Francine VANCAEYZEELE, ne prennent pas part au vote.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 25-4-18 – Vie associative - Association la Canopée – Subvention 2026

- ✓ Il est proposé d’attribuer une subvention de 2 500 € à l’association La Canopée pour l’année 2026, conditionnée à la réalisation de travaux de rénovation de la mare et l’installation d’un auvent.
- ✓ M. Lepoutre ne prend pas part au vote.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 25-4-19 – Vie associative - Association l’AIPE Maxence Van der Meersch – Subvention 2026

- ✓ Il est proposé d’attribuer une subvention de 400 €.
- ✓ Mme A. Desquenue ne prend pas part au vote.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 25-4-20 – Vie associative - Association Don du sang – Subvention 2026

- ✓ Il est proposé d’attribuer une subvention de 100 €.
- ✓ Mme AC. DERVILLE ne prend pas part au vote.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 25-4-21 – Vie associative - Association Les Amis des abeilles – Subvention 2026

- ✓ Il est proposé d’attribuer une subvention de de 3850 € à l’association et une subvention de 1000€ conditionnée à la construction d’un chalet.
- ✓ Mme Marie-André SION ne prend pas part au vote.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 25-4-22 – Vie associative - Association Atouts Emploi – Subvention 2026

- ✓ Il est proposé d’attribuer une subvention de 24 000 €.
La part des Bonduois au sein de l’association est passée de 5% à 25% durant le mandat.
La subvention exceptionnelle de 4 000€ n’est plus maintenue car le financement équivalent est désormais assuré de manière régulière par le PLIE (Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi).
- ✓ Mme Vancaeyzeele, confirme son vote favorable mais se questionne sur l’équilibre des choix politiques en matière de subventions, notant que ce montant est conséquent par rapport aux subventions allouées à d’autres secteurs.
- ✓ L’importance de l’association est réitérée, soulignant que chaque retour à l’emploi bénéficie à toute la société.
- ✓ Une présentation de l’association "Atout Emploi" aux nouveaux élus sera prévue durant le premier semestre de l’année prochaine.

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25-4-23 – Vie associative - Subventions conditionnelles 2026 aux associations

- ✓ Dans le cadre du vote annuel des subventions aux associations, certaines d'entre elles bénéficient d'une subvention liée à une activité, un besoin exceptionnel ou spécifique. Il est proposé de les valider.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25-4-24 – Vie associative - Subventions 2026 aux associations

- ✓ En complément des subventions accordées précédemment, il est proposé d'accorder des subventions aux associations reprises dans le tableau de synthèse pour l'année 2026.
- ✓ M. Dupé indique que le budget total des subventions s'élève à 333 000€, ce qui représente une augmentation de 2,72% par rapport à l'année précédente.
- ✓ Une provision de 10 000€ est mise en réserve pour d'éventuelles demandes de subventions exceptionnelles et imprévues au cours de l'année.
- ✓ Mme Vancaeyzeele suggère de réaliser un bilan du label « Guide Asso » auquel la commune a adhéré, propose d'ajouter la mention de l'obligation de souscription au contrat d'engagement républicain sur les formulaires de demande de subvention. Elle estime qu'une réflexion globale est nécessaire sur les conditions de tarification des associations soutenues par la ville. Elle suggère d'envisager des conventions pluriannuelles avec les associations intégrées à la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, en calquant leur durée sur celle de la CTG, sans que cela n'empêche un vote annuel du budget. Elle regrette la baisse de la subvention à la Ludothèque.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25-4-25 – Développement durable - Dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – Adhésion de la commune

- ✓ Il est proposé d'adhérer au dispositif métropolitain de valorisation des certificats d'économie d'énergie pour la période 2026-2027. L'objectif est de permettre à la commune d'accéder au prix de rachat des CEE négocié par la Métropole Européenne de Lille (MEL) avec un opérateur tout en conservant la possibilité de négocier avec d'autres opérateurs. À titre d'exemple, la négociation des CEE a rapporté 44 135€ en 2024 et 6 085€ en 2025.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25-4-26 – Finances - Placement de fonds sur un compte à terme

- ✓ Un compte à terme arrivant à échéance, il est proposé de replacer la somme de 1 216 000€. Le nouveau placement se ferait sur une durée de 6 mois, à un taux d'environ 2%.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstention : JP. Lemai).

Délibération n° 25-4-27 – Finances - Budget primitif 2026

- ✓ Le budget primitif 2026 est présenté aux conseillers municipaux et soumis à leur vote.
 - Budget total : environ 19 millions d'euros.
 - Section de fonctionnement : 12,7 millions d'euros.
 - Section d'investissement : 6,2 millions d'euros.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : B. Caudal, N. Carlin, L. Naessens, JP. Lemai, F. Vancaeyzeele, P. Lempire)

Délibération n° 25-4-28 – Finances - Budget primitif 2026 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

- ✓ Il est proposé de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année à venir.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : N. Carlin, L. Naessens, JP. Lemai, F. Vancaeyzeele).

Avant de lever la séance, M. le Maire est remercié pour ses nombreuses années d'engagement. Les remerciements sont étendus à ses collaborateurs de longue date : Bernard Jean-Baptiste, Éric Desreumaux, Marie-Paule Lepers, Nathalie Herbaux, Anne-Catherine Derville, et à l'ensemble du conseil municipal des six dernières années.

La séance est levée.

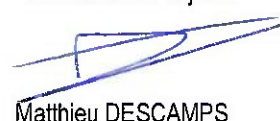
L'ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d'ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

Le secrétaire



Pierre DELZENNE

Le secrétaire adjoint



Matthieu DESCAMPS